

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du 4 décembre 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Jean-Sébastien Trudel (DM-23-154) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement de deux garages ce qui portera la superficie au sol des bâtiments complémentaires à 204.27m² au lieu de 150m² tel que prescrit à l'article 12.5.4. du règlement de zonage 2015-03. Sur l'immeuble situé au, 300 rang Sainte-Marie, sur le lot 6 395 873.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 20^{ième} jour du mois de novembre 2023

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier